



Le 22 octobre 2008

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 21 octobre 2008 à dix-neuf heures quarante-cinq (19h45), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présent: monsieur Benoit Fugère, greffier.

2008-10-586

Réaction au projet de loi 398 modifiant la loi sur les compétences municipales afin d'instaurer un crédit d'impôt pour les personnes à faible revenu ou modeste lorsqu'il s'agit de leur résidence principale

ATTENDU

la présentation d'un projet de loi portant le numéro 398 modifiant la loi sur les compétences municipales afin de permettre de reporter les augmentations de taxes foncières causées par les variations inégales de valeurs foncières;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts est en désaccord avec cette solution qui, de son avis, aura pour effet de faire supporter par les autres contribuables l'effort fiscal qui ne sera pas assumé par certains contribuables qui bénéficieront de ce privilège;

ATTENDU QUE

les unions municipales UMQ et FQM, et certaines municipalités se sont déjà prononcées en faveur ou en défaveur de ce projet de loi;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts donne son désaccord avec l'énoncé du projet de loi 398 déposé le 18 juin 2008, et demande au Premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, et à la Vice-Première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau, de réviser son projet de loi, afin d'y instaurer un régime de crédits d'impôts pour les personnes à revenus faibles ou modestes lorsqu'il s'agit de leur résidence principale, catégorie de personnes touchées par les augmentations importantes d'évaluation supérieure à l'augmentation moyenne lors du dépôt d'un nouveau rôle.

QUE le conseil demande l'appui des municipalités de la MRC des Laurentides et du Conseil des maires de la MRC des Laurentides

QU' une copie de cette résolution soit envoyée à madame Pauline Marois, chef du Parti Québécois, Monsieur Mario Dumont, chef de l'ADQ et Chef de l'Opposition officielle, à monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand, ainsi qu'aux deux unions municipales, la FQM et l'UMQ.